



## COMMUNE DE PRESINGE

# AVIS

### ATTRIBUTION DES FONDS COMMUNAUX DE LA COMMUNE DE PRESINGE

*Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 30 juin 2031*

Les baux des fonds communaux venant à échéance le 31 octobre 2025, nous prions toutes les personnes intéressées de bien vouloir formuler leur demande, par écrit, avant le 31 juillet 2025, au secrétariat de la Mairie de Presinge.

Les requêtes devront être accompagnées de la formule officielle de déclaration des surfaces cultivées par le demandeur.

Art 5 du règlement stipule : « *Seuls peuvent être bénéficiaires les exploitants agricoles dont l'activité principale est l'agriculture et qui sont, en principe, domiciliés sur le territoire de la commune.* »

Le règlement pour l'attribution des fonds communaux de la commune de Presinge est à disposition au secrétariat de la Mairie.

*Presinge, le 29 avril 2025*

.....